Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 028-212803910-20250403-DELIB_2025_025-DE

République Française

Département de l'EURE-ET-LOIR

Arrondissement de CHARTRES

Commune de TOURY

Délibération N° **2025-025**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 03 avril 2025

Conseillers en exercice : 23
Présents : 15
Votants : 16

Objet : Fêtes / Sports / Culture / Vie Locale – Vote des subventions aux associations communales – Année 2025 - Décision

Le jeudi 03 avril 2025 à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de Toury, légalement convoqué par Monsieur le Maire, le 25 mars 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent LECLERCQ, Maire de Toury, en son lieu habituel de séance.

PRESENTS : M. Laurent LECLERCQ, M. Bruno GUITTARD, Mme Delphine BRETON, M. Jean-Yves DUFRESNE, Mme Nathalie VALENTIN, M. Jean-François DARGERE, M. Alain GÉRAY, M. François CLOUET, Mme Joëlle POMPON, Mme Chrystelle MARY, Mme Carole CARRÉ, Mme Orlane LEDENT, M. Antoine HAMEZ, M. Adrien PRUNET.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Franck BACHIMONT, Mme Luisa RODRIGUES, M. Jean-Michel PINCELOUP, Mme Christine ANFRIE.

ABSENTS : Mme Catherine PETIT, Mme Karine NOLL, Mme Florence PINEL, Mme Séverine CHAMAND, M. Jérémy RUBICONDO.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par : Mme Luisa RODRIGUES à Mme Delphine BRETON, M. Franck BACHIMONT à M. Antoine HAMEZ.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Joëlle POMPON

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 028-212803910-20250403-DELIB_2025_025-DE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la Commission « Générale » du 20 mars 2025,
Vu la délibération n°2025-15 du Conseil Municipal du 03 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025,
Vu le tableau récapitulatif annexé à la présente délibération,

Considérant la volonté de la Municipalité de soutenir la vie associative locale,
Considérant que pour le vote, Monsieur Jean-François DARGERE, en tant que membre du bureau du Comité des Fêtes ne peut prendre part au vote,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur Jean-François Dargère, Adjoint délégué aux Fêtes, Sports, Culture et Vie Locale,
Après en avoir délibéré **à l'unanimité** *(Monsieur Jean-François DARGERE n'ayant pas pris part au vote) :*

- **DECIDE** l'attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2025 telle que présenté dans le tableau annexé à la présente délibération ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération ;

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget principal 2025 ;

- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dessus.
Pour Extrait Conforme

Le Maire,

MAIRIE DE TOURY 28310

Laurent LECLERCQ

La Secrétaire de Séance,

Joëlle POMPON

Acte rendu exécutoire :
- **Affiché le :** 22/04/2025
- **Transmis au représentant de l'Etat le :** 22/04/2025

Le Maire,
Laurent LECLERCQ

MAIRIE DE TOURY 28310